



Ecole du socle, socle commun, LPC danger pour l'Ecole Publique

Dans la loi de refondation, Vincent Peillon fait le choix de poursuivre les « réformes » engagées ces dernières années en imposant l'école du socle à travers notamment la création d'un cycle CM2-6 et un conseil école-collège, qui devrait, à terme, définir une partie du contenu de l'enseignement et de l'organisation des services des enseignantEs dans un cadre qui pourrait déroger aux statuts et horaires nationaux.

Le « socle commun » met en avant le concept de compétence, qui remplace celui de connaissance et désigne *in fine* l'individu comme seul responsable de son destin et de sa « formation tout au long de la vie ». Ce modèle éducatif est celui du MEDEF. On passe de la formation du/de la citoyenne à celle du/de la salariéE, exigence programmée au niveau européen, en totale cohérence avec les exigences de l'OCDE et de l'OMC.

Alors que l'origine sociale des élèves détermine en grande partie leur parcours scolaire, avec l'école du socle se met en place une école à 3 vitesses dont on peut d'ores et déjà dessiner l'architecture :

1. un enseignement de base regroupant 1er degré et collège dans une même entité. Au programme : le rabâchage du socle pour les élèves en difficulté, l'apprentissage dans des CFA privés se chargeant de parfaire leur employabilité dans le cadre d'une carte des formations pilotée localement.
2. Un deuxième bloc « Bac -3 à Bac +3 » pour former l'encadrement et les techniciens.
3. L'enseignement supérieur (master, doctorat, grandes écoles) pour les classes dirigeantes.



Pourquoi nous n'en voulons pas ?

- Parce que l'école du socle renvoie à une conception linéaire et simpliste des processus d'acquisition des savoirs et des compétences. La compétence devient le but à atteindre, le socle délaisse la structuration de la pensée.
- Parce que le socle commun privilégie les compétences au détriment des connaissances, l'employabilité au détriment de la qualification et de la formation des citoyenNEs. Pour l'élite des diplômés reconnus sur le marché du travail, pour les autres « un kit » de compétences minimales pour être adaptés aux besoins du marché. Le paroxysme du socle c'est le programme ECLAIR : le message est « laissez tomber les programmes, travaillez les compétences ».
- Parce que le socle et le livret de compétences constituent un dispositif d'enfermement qui remet en cause la liberté pédagogique des enseignants et inaugure un fichage de l'élève puis du salarié tout au long de sa vie.
- Parce que le LPC s'ajoute aux évaluations que les professeurs mènent déjà dans leurs classes. Il entraîne pour tous nos collègues du 1er et du 2nd degré une charge de travail supplémentaire et inutile.
- Parce que le socle remet en cause l'organisation des enseignements entre 1er, 2nd degré et Supérieur et qu'il porte en germe la remise en cause du statut des enseignants.

C'est pourquoi le SNUIPP-FSU 81, le SNES-FSU 81, SUD Education 81, le SNUDI-FO 81 et le SNFOLC 81 demandent l'abandon du socle commun et du LPC, appellent les enseignantEs à ne pas participer aux conseils école-collège tant que la loi n'est pas votée et que les décrets d'application ne sont pas parus. Elles soutiennent les collègues qui refusent des échanges de services entre le 1^{er} et le 2nd degré dans le cadre de l'expérimentation de l'école du socle.

Elles décident de porter ces revendications au DASEN et d'imposer le respect des droits statutaires des enseignantEs.

Elles seront reçues le 6 juin par le DASEN.